



L'an deux mil vingt, le 1^{er} septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	38.

Date de 1^{ère} convocation : 14 août 2020

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO-SADOUX Marie-Pierre, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel, WILLANO Valérie. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, PIERRETON Christophe,
<u>Excusés :</u>	DUMAZ Gérard, SALOMON Marie-Thérèse.
<u>Absents :</u>	-

PRÉFECTURE de la SAVOIE

04 SEP. 2020

REÇU

ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DU BUREAU

VU l'article 8 des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges ;

VU la délibération 21-20-C du 1^{er} septembre 2020 fixant le nombre des membres du Bureau syndical ;

Sous la présidence de Mme FERRARI Sandra, il est procédé à l'élection des 10 membres du Bureau.

Liste membres	Présents et représentés	Abstention	Votant	Blanc	Nul	Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre voix
Mr VAIRYO Nicolas	34	0	34	2	0	32	17	32
Mr HUYNH Antoine	34	0	34	1	0	33	17	33
Mr MANZATO Jean-Marie	34	0	34	3	0	31	16	31
Mme REVOL Karine Mr DUMAZ Régis	34	1	33	1	0	32	17	31 1
Mr GIMENEZ André Mr BERTHOMIER Christian	34	1	33	5	0	28	15	27 1
Mr TICHKIEWITCH Serge Mme HAERINCK Sabrina	34	1	33	2	0	31	16	23 8
Mme TRAHAND Cécile	34	2	32	3	0	29	15	29
Mme FABRE Maryse	34	1	33	4	0	29	15	29
Mr GOGNY Christian	34	1	33	5	0	28	15	28
Mr GENNERO Alexandre Mme HAERINCK Sabrina	34	0	34	7	0	27	14	26 1

Suite aux élections, sont élus membres du Bureau :

- | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| - 1 ^{er} membre : | Mr VAIRYO Nicolas | - 6 ^{ème} membre : | Mr TICHKIEWITCH Serge |
| - 2 ^{ème} membre : | Mr HUYNH Antoine | - 7 ^{ème} membre : | Mme TRAHAND Cécile |
| - 3 ^{ème} membre : | Mr MANZATO Jean-Marie | - 8 ^{ème} membre : | Mme FABRE Maryse |
| - 4 ^{ème} membre : | Mme REVOL Karine | - 9 ^{ème} membre : | Mr GOGNY Christian |
| - 5 ^{ème} membre : | Mr GIMENEZ André | - 10 ^{ème} membre : | Mr GENNERO Christian |

Ainsi en est-il adopté, lors d'une vote à bulletins secrets.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à la majorité,

➤ **APPROUVE la composition du Bureau ci-dessus définie.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1^{er} septembre 2020

LA PRÉSIDENTE,
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.